

### • Eduquer au développement durable

L'Education Nationale a clairement décidé que les élèves doivent bénéficier, depuis la rentrée scolaire 2004, d'une "éducation à l'environnement pour un développement durable qui leur assurera une formation progressive tout au long de leur cursus scolaire".

Dans ce contexte, la mise en oeuvre d'un Agenda 21 d'établissement, non seulement donne une cohérence aux actions déjà entreprises dans les établissements, mais permet aussi d'aller plus loin. Elle permet une prise de conscience du rôle de chacun des acteurs de l'établissement sur l'évolution environnementale, sociale et économique du monde.

Mettre en place un Agenda 21 d'établissement reste cependant, pour l'heure, **une démarche nouvelle**.

### • Proposition des trois premières étapes :

Mettre en place l'agenda 21 lors d'une rentrée.

Cette démarche doit s'inscrire dans le projet d'établissement.

Elle nécessite une information et une sensibilisation de tous les acteurs de l'établissement.

**1<sup>ère</sup> étape : Présentation aux personnels de l'établissement** lors de la pré-rentrée, puis **constitution d'un comité de pilotage** et choix d'un animateur Agenda 21.

**2<sup>ème</sup> étape : Présentation de la démarche aux parents** (réunion de parents) **et aux élèves** qui devront être représentés au comité de pilotage.

**3<sup>ème</sup> étape :** Etablir un **diagnostic** de nos pratiques et choisir **les axes thématiques** à privilégier dans les années à venir.

(Quand ? comment ? ...)

### • Eduquer au développement durable

L'Education Nationale a clairement décidé que les élèves doivent bénéficier, depuis la rentrée scolaire 2004, d'une "éducation à l'environnement pour un développement durable qui leur assurera une formation progressive tout au long de leur cursus scolaire".

Dans ce contexte, la mise en oeuvre d'un Agenda 21 d'établissement, non seulement donne une cohérence aux actions déjà entreprises dans les établissements, mais permet aussi d'aller plus loin. Elle permet une prise de conscience du rôle de chacun des acteurs de l'établissement sur l'évolution environnementale, sociale et économique du monde.

Mettre en place un Agenda 21 d'établissement reste cependant, pour l'heure, **une démarche nouvelle**.

### • Proposition des trois premières étapes :

Mettre en place l'agenda 21 lors d'une rentrée.

Cette démarche doit s'inscrire dans le projet d'établissement.

Elle nécessite une information et une sensibilisation de tous les acteurs de l'établissement.

**1<sup>ère</sup> étape : Présentation aux personnels de l'établissement** lors de la pré-rentrée, puis **constitution d'un comité de pilotage** et choix d'un animateur Agenda 21.

**2<sup>ème</sup> étape : Présentation de la démarche aux parents** (réunion de parents) **et aux élèves** qui devront être représentés au comité de pilotage.

**3<sup>ème</sup> étape :** Etablir un **diagnostic** de nos pratiques et choisir **les axes thématiques** à privilégier dans les années à venir.

(Quand ? comment ? ...)

**AE2D** (Agir pour l'Environnement et le Développement Durable)

10 rue Hegel - 29200 BREST

ae2d.29@gmail.com - <http://www.ae2d.infini.fr/>

**AE2D** (Agir pour l'Environnement et le Développement Durable)

10 rue Hegel - 29200 BREST

ae2d.29@gmail.com - <http://www.ae2d.infini.fr/>